



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **AMYLIS***

de la société **AGRONUTRITION**

enregistrée sous le **n° 2022-3221**

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **FLASH N.**



Informations générales

Noms du produit	AMYLIS BACTO-N INO BACT N FLASH N
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	AGRONUTRITION PARC ACTIVESTRE 3 Avenue de l'Orchidée 31390 CARBONNE France
Classe - Type	Préparation bactérienne – Solution pour pulvérisation à base de <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> souches I-4995 et I-4996. Additif agronomique autorisé pour un usage en mélange avec des engrains solides ou liquides ou des amendements conformes aux normes NF U42-001, NF U42-004, NF U44-001, NF U44-203 ou au règlement (CE) n° 2003/2003* ou au règlement (UE) 2019/1009 – Préparation microbienne en solution pour pulvérisation, à base de <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> souches I-4995 et I-4996.
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	390-2019.01
Numéro d'AMM	1190707

*Pour les produits mis sur le marché avant le 16 juillet 2022.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 16/11/2022

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Marie-Christine DE GUENIN

D7F05C1BB83743A...